

Les collégiens : citoyens pour une démocratie participative

« Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. » (article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme).

La participation et la représentation sont les deux piliers d'une démocratie, fondée sur les droits de l'Homme. Un citoyen *actif* et *responsable* doit pouvoir faire entendre son avis, s'associer aux débats, proposer des projets et assumer des responsabilités dans leur mise en œuvre.

Toutefois, la « *citoyenneté participative* » ne peut s'exercer réellement dans tous les domaines de la vie politique, sociale, économique et culturelle, que si les détenteurs du pouvoir, quels qu'ils soient, acceptent (*ou mis dans l'obligation*) de le partager.

Or, ce partage s'appuie sur la conception que tout être humain a les capacités de faire valoir son avis et de participer aux décisions qui le concernent. La démocratie participative repose sur le *droit de participation* et sur le *principe de la capacité de chacun à l'exercer*.

Au-delà des adultes, ces principes s'appliquent aussi aux mineurs, donc aux collégiens. En effet, la *Convention internationale des droits de l'enfant*, adoptée le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France, reconnaît les « *enfants* » comme des personnes titulaires des libertés d'expression, d'association, de réunion, de pensée, de conscience et de religion.

En effet, l'article 12 de la Convention stipule que « *les Etats garantissent à l'enfant qui est capable de discernement, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération, eu égard à son âge et à son degré de maturité.* »

Les collégiens doivent pouvoir être des *agents actifs* dans leurs *collèges*, dans leurs *villes*, dans leurs *quartiers* et dans leurs *villages*. Ils doivent pouvoir prendre des *responsabilités* dans l'organisation des structures et des processus participatifs.

La démocratie participative est encore à inventer et il ne faut pas faire l'économie d'un apprentissage individuel et collectif.

Lors de chaque nouvelle session, le Conseil Général des Jeunes de la Gironde s'efforce de contribuer à cette ambition démocratique.